

Déclaration liminaire de la FSU CTSD du 11 février.



Depuis notre dernière déclaration liminaire de CTSD, on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée. Le ministère gère toujours la crise sanitaire dans l'impréparation la plus totale. L'improvisation est complète, les scénarii, s'ils existent vraiment, sont écrits du jour au lendemain. Dans les médias, le Ministre joue d'effets d'annonces de dispositifs qui sont, au mieux, déjà mis en place depuis novembre (une table, une classe, à la cantine), au pire de l'ordre de la maltraitance auprès des personnels comme des élèves (les cours d'EPS uniquement à l'extérieur en plein hiver). Et, comme à son habitude, il fait preuve d'un mépris insupportable. Alors que les foyers de contamination explosent dans les écoles, le ministre continue à sortir des chiffres ridiculement bas...

Ridicule, c'est un Ministre qui crée un grenelle constitué de pseudo "experts" et qui ne donne pas la parole aux professionnels de terrain. Un grenelle qui est vécu comme une trahison de plus par les personnels qui en voient poindre des conclusions bien pathétiques. Une revalorisation au ras des pâquerettes qui ne concernent que 30 % des personnels, et des conclusions sur l'évolution du métier enseignants de demain qui ressemblent à un mauvais voyage dans le passé. Au final, ce rude grenelle aura douloureusement accouché des idées du Ministre... quel étonnement...

Ridicule c'est aussi un Ministre qui, pour ne pas écouter les organisations syndicales, décide tout seul d'annuler les épreuves terminales de spécialité de mars du baccalauréat au lieu de les reporter en juin, augmentant à 82% la part de contrôle continu et accroissant les inégalités.

Ridicule c'est aussi un Ministre qui, depuis 2 ans, et malgré les demandes d'augmentation de postes et de revalorisation, ne boucle pas son budget rendant à chaque fois près de 200 millions. 200 millions, c'est presque la moitié du budget de revalorisation ridiculement historique, c'est aussi 4200 postes dans le second degré par exemple. Alors, il ne faudra plus nous dire "mais où trouve t on l'argent ?"...

C'est enfin un Ministre qui doit maintenant prendre ses responsabilités et démissionner, même au ridicule il existe des limites.

Devant ces constats qui ne peuvent qu'expliquer le désarroi le plus total dans lequel se trouvent les personnels, il ne nous reste plus qu'à espérer qu'à des niveaux plus locaux, ceux de l'académie ou même du département, la situation soit meilleure.

Sur le plan des DHG maintenant.

L'an dernier a été marqué par la mise en place d'un nouveau mode de calcul. Présenté comme plus juste, plus proche des réalités du terrain, ce dernier a donné lieu à une situation inédite dans le Cher, une enveloppe globale en augmentation associée à une cascade de fermeture de postes dans certains établissements. Face à ce paradoxe incompréhensible, un lissage d'urgence avait d'ailleurs été opéré par la Division de l'Organisation scolaire pour limiter les dégâts. Que la nécessité d'un lissage fut en soit un aveu d'échec de cette nouvelle formule est une évidence, mais il nous fallut encore déconstruire la formule de calcul point par point, pour obtenir deux promesses : celle d'un réexamen des modalités de calcul des dotations ainsi que celle d'un retour de l'attribution des dotations par les services départementaux.

Qu'en est-il alors de l'année scolaire 2020/21 ?

Comme promis nous nous sommes rendus au groupe de travail sur les moyens : la Division Académique des Moyens a confirmé le transfert de la compétence de dotation des collèges, reconnu que la formule utilisée était mauvaise mais n'a présenté que des modifications à la marge. Personnels de terrain, et bien conscients que les changements n'allaient qu'être cosmétiques, nous avons protesté.

Nous avons obtenu pour seule réponse : « si vous n'êtes pas d'accord, c'est que vous n'avez pas compris ». La « pensée complexe » a décidément encore de beaux jours devant elle ... Venant de la part de ceux-là même qui s'étaient aussi magistralement plantés l'année précédente, on en viendrait même à ne plus s'étonner de cette arrogance insupportable, désormais institutionnalisée comme le mode naturel de dialogue dans notre administration. Ici, on voit déjà ce qui est arrivé de la première promesse...

Qu'en est-il alors de la deuxième promesse ?

Là encore, la déception a un goût amer. On constate que le taux d'encadrement ne varie quasiment pas dans les établissements par rapport à l'année précédente. Le lissage qui a donc été effectué « au cerveau » et non « à la calculette » a donc étonnamment permis de retomber sur le même taux d'encadrement (à deux trois exceptions près) que l'année dernière. On y retrouve donc les mêmes insuffisances. Seulement cette fois, ce n'est plus de la faute du rectorat si le travail est de piètre qualité et la liberté donnée au Directeur académique de modifier entièrement la répartition, tant sur son volume que sur son architecture, ne vous permet plus, Monsieur le DASEN de vous dédouaner de vos responsabilités, l'autonomie a un prix, ici c'est celui d'assumer pleinement les incohérences de cette répartition.

Manquement aux paroles données, mépris, transmission d'informations parcellaires aux organisations syndicales en dehors de délais légaux, et politique du fait accompli : est-ce donc là les nouvelles modalités du dialogue syndical dans le Cher ?

Nous aurions aimé un Directeur académique qui prenne pleinement conscience de l'importance de son travail et qui fasse au plus près du terrain, en concertation avec les organisations syndicales un réel travail de refonte de la répartition de cette dotation académique, qui n'est qu'un canevas largement modifiable, une ébauche de ce que doit être une répartition en phase avec les réalités de terrain.

Monsieur le DASEN, nous avons besoin de cet échelon départemental, sinon, à quoi bon conserver des DSDEN si elles se bornent à acter les décisions rectorales en opérant quelques ajustements cosmétiques ?

Au niveau de la dotation en elle-même, elle suit un « plateau descendant », pour paraphraser le ministre de la santé, c'est à dire que les moyens accusent une nouvelle baisse dans un contexte tendu de manière structurelle et critique de manière conjoncturelle. Vous le savez, nos mandats sont de porter des seuils d'ouverture de classe à 24 élèves en milieu ordinaire, et 20 élèves en REP. Pour financer la structure que cela implique, si l'on rajoute aux horaires légaux, quelques heures pour doter à part les langues anciennes, les heures statutaires et quelques heures pour financer quelques projets dans les établissements, il faudrait que la dotation soit abondée de plus de 2000 heures soit 15 %.

Par ailleurs la proportion généralement toujours trop importante d'heures supplémentaires rend la dotation quasi impossible à absorber dans les établissements. Compléments de service, temps partiels, autant de personnes qui auront du mal à absorber les heures, accroissant la charge pesant sur les autres. Au-delà de la volonté de paupérisation du métier enseignant et de la dégradation de nos conditions de travail, on peut se demander si l'objectif n'est pas justement que ces heures supplémentaires ne soient pas absorbées, pour pouvoir en récupérer le financement.

Enfin, nous ne pouvons que regretter que le premier CTSD se déroule à un moment où une grande partie des CA des établissements s'étaient déjà tenue, pour preuve, la date de remontée des TRMD était fixée 2

jours après. De même nous ne pouvons que regretter que ce CTSD de repli se déroule après cette date. Vous nous avez refusé l'obtention des documents de travail avant les 10 jours réglementaires (que vous n'avez d'ailleurs pas respecté) et en même temps vous ne respectez pas le rôle de cette instance en la positionnant de cette manière. Le CTSD, simple chambre d'enregistrement de décisions prises en amont dans les cercles fermés de la haute administration ? Nous ne nous y résoudrons pas. Ce n'est pas à ce piètre dialogue social que vous nous avez habitué, monsieur le DASEN.

Concernant le cas des SEGPA

La dotation attribuée cette année pour les SEGPA est en hausse par rapport à l'année dernière, pour toutes les SEGPA, quelle que soit leur structure. Le rééquilibrage entre HP et HSA est enfin amorcé, ce que nous demandions depuis déjà plusieurs années. Nous sommes surpris, en revanche, des écarts de dotation entre SEGPA de même structure. A la lecture des documents, il semble que les effectifs prévisionnels par niveau ont été pris en compte et c'est une première. Auparavant, seule la structure était considérée. Comme il y a parfois 30 HP d'écart entre 2 SEGPA 32, nous supposons que des postes de PE en SEGPA devront être créés....

Cette hausse générale des dotations va permettre en partie de résoudre ou plutôt d'atténuer un des problèmes majeurs qui se posait suite à la faiblesse des dotations : des horaires par matière non respectés pour nos élèves car les équipes avaient le choix entre proposer toutes les disciplines sans respecter les horaires minimums ou ne pas toutes les proposer. Ce respect des horaires, nous le devons à nos élèves, afin qu'ils soient les mieux préparés possible pour s'orienter vers une formation qualifiante. Hélas, notre département souffre de façon chronique d'une offre de formation qui n'a cessé de se restreindre ces dernières années et qui est un frein à la poursuite d'étude de nos élèves.

La répartition des matières entre collègues PE et PLC est de la responsabilité de chaque établissement. Cependant, nous nous interrogeons sur le bien-fondé de ne pas attribuer les mathématiques à un PE. C'est la 1ère fois, à notre connaissance, que cette problématique se pose. D'un point de vue pédagogique, il s'agit là d'un non-sens !!!

Ce CTSD est également l'occasion d'aborder les conditions de travail. Ces dernières sont compliquées et ne s'améliorent pas : de nombreux collègues nous font remonter que le public accueilli est de plus en plus difficile. Les difficultés éducatives étant toujours plus présentes chez nos élèves et la complexité de la situation dans laquelle nous nous trouvons cette année ne fait qu'accentuer cette problématique.

La FSU souhaiterait également dénoncer une injustice indemnitaire : le non-versement de l'ISOE part variable aux PE enseignant en SEGPA. Il a été rappelé en début d'année dans une circulaire que les PLP étaient éligibles au versement de cette indemnité et c'est très bien ainsi. En revanche, les PE en sont toujours exclus alors qu'ils exercent les mêmes missions de professeur principal ! Il est donc temps de mettre fin à cette fâcheuse singularité indemnitaire.

Enfin, nous souhaiterions terminer en rappelant que la SEGPA est un outil efficace contre l'échec scolaire. Elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire, en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « Toutes et tous capables ». Elle contribue à la démocratisation scolaire et c'est pour cette raison que l'institution doit faire tout ce qu'il faut (DHG satisfaisante, formation des enseignants, respect du nombre

d'élèves par classe, plateaux techniques de qualités ...) pour permettre à nos SEGPA de pouvoir remplir cette mission si importante.

Un dernier point concernant les ULIS collège, des difficultés de remplacement nous été remontées et sont venues s'ajouter au non-remplacement d'AESH collective qui exerçait au sein de ces ULIS. Nous espérons que cette situation est en passe de s'améliorer.